

Syndicat *Intercommunal* **Pour les Ecoles de Rougemont**

***** SIPER *****

Procès-Verbal N°15 de la réunion du SIPER le 13 Avril 2023

Présents :

Avilley : Clolery Erick - **Bonnal** : Wicky Danièle - **Montagney** : Lionel Louis - **Montussaint** : Houg Candice - **Rougemont** : Chagué Benoît, Borne Alexandra, Collery Martine, Courgey Claude, Culot François-Xavier, Ducroux Séverine, Pilliot Céline, Salvi Thierry - **Tallans** : Tognol Céline - **Tressandans** : Garnier Emmanuelle

Absents excusés :

Rougemont : Mélissa Cordier - **Gouhelans** : Dufay Caroline
Fontenelle-Montby : Savourey Joseph avec procuration à Séverine Ducroux de Rougemont
Mondon : Cornet Charles-Henri avec procuration à Culot François-Xavier de Rougemont

Secrétaire de séance : Pilliot Céline

La séance est ouverte à 20h35mn

Approbation du Procès-Verbal n° 14 du 27 mars 2023

Les membres du SIPER, à l'unanimité, approuvent le PV n°14 du 27 mars 2023.

Budget

Compte Administratif

Compte de Gestion

Fonctionnement : recettes 336 388,61 € - dépenses 257 192,70 € = + 79 195,91 €

Investissement : recettes 51 101,13 € - dépenses 35 500,04 € = + 15 601,09 €

Solde à reporter au compte 002 : + 73 797 € au budget 2023

Solde à reporter au compte 001 : + 15 601,09 € au budget 2023

Le Compte Administratif et de gestion sont voté à l'unanimité par les membres du SIPER.

Délibération : 230413.01

Délibération : 230413.02

Compte Primitif

Fonctionnement : recettes 336 847 € et dépenses 336 847 €

Investissement : recettes 2 635 000 € et dépenses 2 635 000 €

Les membres du SIPER se prononcent avec

2 contre : Rougemont : Ducroux Séverine avec procuration de Savourey Joseph de Fontenelle-Montby

2 abstentions : Rougemont : Culot François-Xavier avec procuration de Cornet Charles-Henri de Mondon

12 pour

Délibération : 230413.03

Participation des communes

Le Président présente la participation des communes pour l'année 2023. Il rappelle que le montant de chaque commune est calculé en fonction du nombre d'habitants et d'élèves inscrits. Seule la commune de Tressandans n'a pas d'élève inscrit. Le montant de la participation des communes est de 68.97 € par

Syndicat Intercommunal Pour les Ecoles de Rougemont

***** SIPER *****

habitant et de 1 077.58 € par élève. Le montant de la participation de Tressandans est divisé par 2 soit 34.48 € par habitant. A partir de cette base, le montant total proposé est ainsi de 250 000 €.

Les membres du SIPER acceptent à l'unanimité cette proposition.

Délibération : 230413.04

Subventions pour les écoles

Le Président rappelle que le montant alloué pour l'année 2022 était de 8 € par élève. Il propose, pour 2023, de renouveler avec le même montant, ce qui donne les sommes suivantes :

Ecole élémentaire : 8€ x 81 élèves = 648 €

Ecole maternelle : 8€ x 48 élèves = 384 €

Ces montants sont acceptés, à l'unanimité, par les membres du SIPER pour la subvention 2023.

Délibération : 230413.05

Divers

Aucune question

La séance est levée à 22h00

Le Président
Salvi Thierry